

A Accès routier

De Bourg-d'Oisans, prendre la D1091 jusqu'au hameau Le Clapier et emprunter la D530 puis la D214c à droite.

P Parking conseillé

Parking au hameau de la Danchère

i Transport

Arrêt de bus aux Ougiers, sur la ligne La Bélarde - Bourg d'Oisans (05voyageurs.com).

i Lieux de renseignement

Afin de vérifier que les sentiers soient praticables et pour en savoir plus sur la découverte du territoire, veuillez-vous renseigner préalablement :

Maison du Parc de l'Oisans

Présentation en image des richesses naturelles de l'Oisans et des métiers de montagne. Information, documentation sur le Parc, projections, coin lecture pour les enfants. Accessible aux personnes à mobilité réduite. Entrée libre. Toutes les animations du Parc sont gratuites sauf mention contraire.

Tel : 04 76 80 00 51

<http://www.ecrins-parcnational.fr/> oisans@ecrins-parcnational.fr

Rue Gambetta

38520 Le Bourg d'Oisans

Lat : 45.055496154 Long : 6.02819657936



Itinéraires liés

Le lac Lauvitel



LE LAC DE PLAN VIANNEY ET LA BRÈCHE DU PÉRIER

Oisans - Vénosc

Durée
7 h

Longueur
17.5 km

Dénivelé positif
1984 m

Difficulté
Difficile

Type
Aller-retour

Pratique
A pied

Thèmes
Faune
Géologie
Lac et glacier



Credit photo:Le lac du Lauvitel en montant vers Plan Vianney (Christophe Albert - PNE)

De dimensions et de renommée plus modestes que le Lauvitel, le lac de Plan Vianney vaut cependant le détour, tout comme le panorama offert sur le Valbonnais et l'Oisans depuis la brèche du Périer.

Empruntant d'abord l'itinéraire familial (et fréquenté) menant au lac du Lauvitel, cette randonnée sportive conduit à l'écart de la foule par un sentier tantôt raide ou aérien qui surplombe le lac du Lauvitel puis celui de Plan Vianney. Elle offre ainsi de beaux points de vue avant de parvenir à la brèche du Périer.

Cet itinéraire est dans le cœur du Parc national > Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu'il est utile de connaître pour préparer son séjour



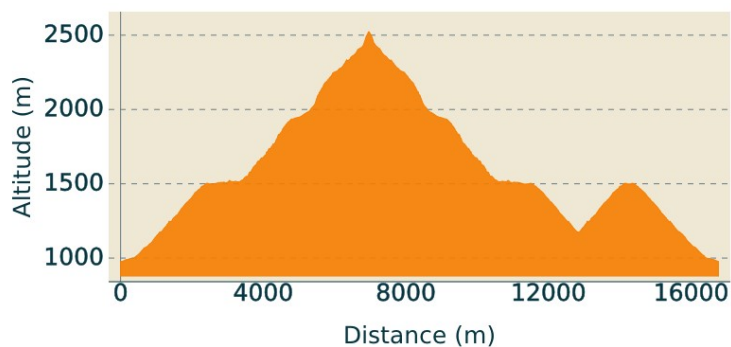
Itinéraire

Traverser la Danchère et continuer jusqu'au croisement à proximité du ruisseau du Lauvitel. Remonter le chemin pavé à gauche, en rive droite du ruisseau. Traverser le ruisseau de la Selles au niveau d'un captage puis s'élever en lacet dans les feuillus et les épicéas. Après avoir traversé une zone dégagée, déboucher sur un replat qui mène au bord du Lauvitel (1530 m). A droite, traverser vers les cabanes à travers de gros blocs. Prendre à gauche un sentier qui remonte en balcon au-dessus du lac. Franchir le ruisseau de l'Héritière puis, plus loin, celui de la Mas et continuer la montée en lacet rive gauche du ruisseau de plan Vianney. Le traverser et atteindre le vallon supérieur. Remonter ce vallon et franchir un premier ressaut rocheux en grimpant en lacet un petit couloir herbeux (pente raide), puis un second, moins raide. Rejoindre le lac de Plan Vianney (2250 m) avant d'emprunter le sentier qui part en balcon sur la droite au-dessus du lac. Passer au-dessus des barres rocheuses et atteindre une bifurcation au pied de la dernière pente. Aller à droite et monter un vague couloir raide (cailloux délités) qui débouche sur la crête. La suivre sur la droite et terminer au plus haut (2576 m). Pour le retour, emprunter le même itinéraire en sens inverse.

⚠ Recommandations

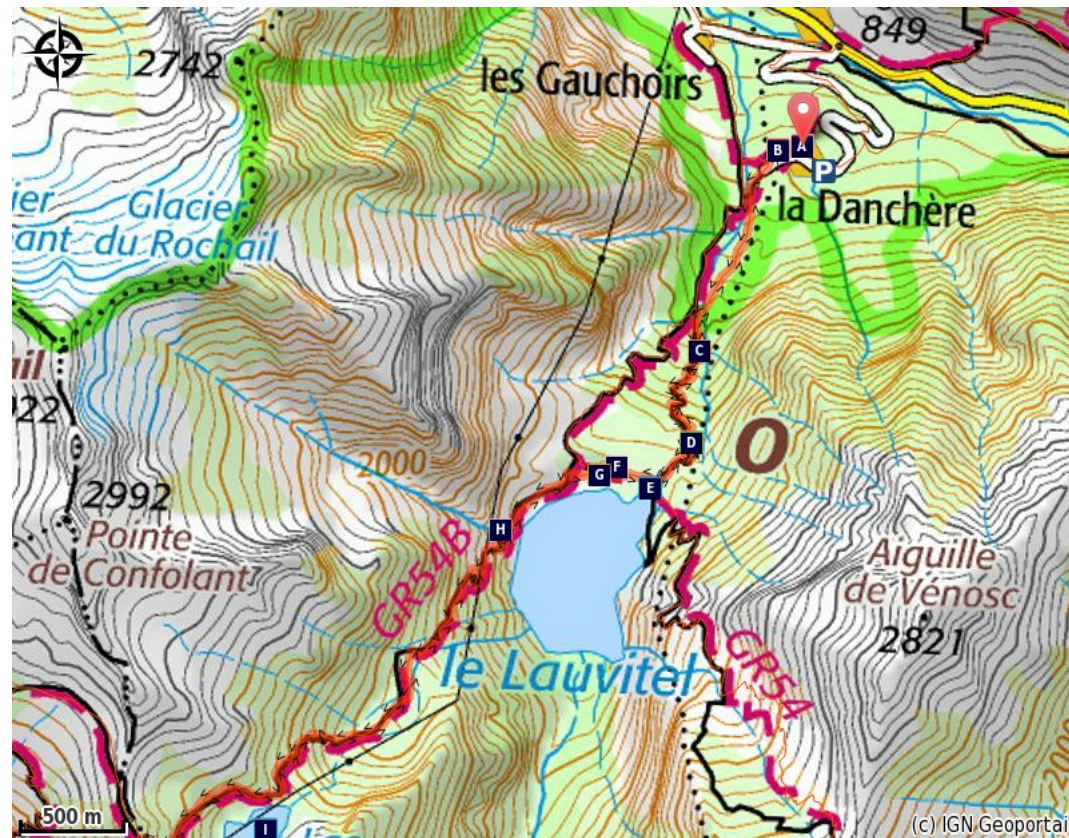
Préférer un départ matinal car le sentier menant au lac de Plan Vianney puis à la brèche est raide et exposé.

Profil altimétrique



Altitude min : 976 m

Altitude max : 2523 m



Sur le chemin...

- | | |
|--|--|
|  La chapelle de la Danchère A |  Digue naturelle F |
|  Le hameau de la Danchère B |  Chalets d'altitude G |
|  Pavage traditionnel C |  Vagnérîtes H |
|  Marmottes D |  Lac de plan Vianney I |
|  Lac du Lauvitel E | |



La chapelle de la Danchère **A**



Dédiée à Saint Louis et à Saint Claude, la chapelle de la Danchère offre au regard du visiteur ses agréables proportions. Les pierres situées en arc de cercle au dessus de l'entrée et de la fenêtre n'ont pas qu'une vertu esthétique. Elles sont à juste titre appelées "décharge" puisqu'elles permettent de répartir le poids de la façade de part et d'autre des ouvertures. Dans la niche grillagée se cache un Saint

Louis en céramique créé dans le Tarn.

(Crédit photo : Cyril Coursier - PNE)



Le hameau de la Danchère **B**



Avec ses ruelles pavées, ses fontaines et lavoirs de pierre, la Danchère offre un point de départ idéal vers le Lauvitel qui attire près de 30 000 visiteurs par an. C'est un des nombreux hameaux qui constitue la commune de Vénosc.

(Crédit photo : PNE)



Pavage traditionnel **C**



Le sentier du Lauvitel est très emprunté, notamment durant l'été. Pour limiter les phénomènes d'érosion liés à la fréquentation humaine, mais aussi au ruissellement des eaux de fonte et pluviales, il est recouvert d'un pavage traditionnel, maintenu en état par des restaurations annuelles.

(Crédit photo : Cyril Coursier - PNE)



Marmottes **D**



Les marmottes comptent parmi les habitants permanents des pelouses de l'étage alpin. La vue y est dégagée, la nourriture herbacée abondante et le sol suffisamment meuble pour y creuser les terriers nécessaires à leur survie. Cet animal, bien que sauvage, peut s'habituer à la présence humaine, et certaines marmottes ont même pris la mauvaise habitude de venir quémander auprès du randonneur quelques biscuits, chips et autres pommes. Surtout ne les nourrissez pas ! Ces aliments, inadaptés à leurs besoins, nuisent à leur santé et à leur survie. Vous viendrait-il à l'idée de manger de l'herbe pour vous nourrir ?

(Crédit photo : Mireille Coulon - PNE)



Lac du Lauvitel **E**



Le lac du Lauvitel est le plus grand (environ 25-35 ha) et le plus profond (40-65 m) du Parc national des Ecrins. Un éboulement rocheux, vieux de 4000 ans environ, s'est rajouté à une moraine glaciaire déjà en place pour former un barrage naturel capable de retenir un tel volume d'eau. Les eaux du lac sont froides et bien oxygénées. Elles conviennent à plusieurs espèces piscicoles, dont l'omble chevalier ou la

truite fario qui y ont été introduites pour la pêche. Le lac du Lauvitel fait aujourd'hui l'objet de nombreux suivis scientifiques : paramètres physiques, sédiments, phyto et zooplancton... y sont relevés et analysés.

(Crédit photo : PNE)



Digue naturelle **F**



Il y a 4000 ans environ, un éboulement rocheux s'est ajouté à une moraine glaciaire déjà en place pour former un barrage naturel capable de retenir un tel volume d'eau. La variation saisonnière du niveau du lac, de 20 à 25 m, est due à la perméabilité des matériaux composant le barrage. En effet, le lac ne possède pas de déversoir et l'eau s'infiltré au travers des blocs de la digue. Celle-ci offre une belle vue sur le lac

qui a d'ailleurs inspiré une de ces peintures à l'Abbé Guétal.

(Crédit photo : Denis Fiat - PNE)



Chalets d'altitude **G**



Sur la digue du Lauvitel se trouvent d'anciens chalets d'alpage ainsi que des chalets construits durant l'Entre-deux-guerres pour l'accueil des chasseurs et des pêcheurs. Autrefois propriété privée, ce vallon était loué à la bourgeoisie dauphinoise pour la chasse. La pêche, quant à elle, se pratique toujours : elle est gérée par la Société de pêche privée du Lauvitel. L'un des chalets sert aujourd'hui

d'hébergement aux agents du Parc national des Ecrins et aux scientifiques de la réserve intégrale.

(Crédit photo : Denis Fiat - PNE)

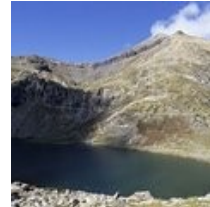


Vaugnérîtes **H**

Sur le sentier qui mène au lac du Plan Vianney, principalement dans la combe de l'Héritière, des affleurements de vaugnérîtes sont visibles. Ce sont des roches sombres, marquée par la présence de nombreuses paillettes de mica. De nature chimique proche des lamproïdes (des roches magmatiques riches en potassium), elles forment dans le granite du Rochail des enclavement de tailles variables : du décimètre jusqu'à plusieurs dizaines de mètres.



Lac de plan Vianney **I**



Le lac de Plan Vianney abrite une belle population de saumons de fontaine, aussi appelés ombles de fontaine ou truites mouchetées. Exigeante vis-à-vis de la qualité de l'eau, cette espèce qui requiert des eaux claires, fraîches et oxygénées, se reproduit ici sans alevinage. La pêche est interdite par arrêté du directeur du Parc national des Ecrins. Seule la pêche réalisée dans le cadre d'études scientifique

fait l'objet de dérogations.

(Crédit photo : Denis Fiat - PNE)